



VERSAILLES

Porchefontaine Conseil de quartier

Conseil de quartier du 12 avril 2012 COMPTE-RENDU

Etaients présents :

Présidente : Martine Schmit

Membre de l'opposition : Danièle Legué

Collège des associations

Marie-Madeleine Hooge du Réseau d'Echanges des Savoirs, Catherine Mordant pour la PEEP, Agnès Savignac de VEI, Nadia Vargas de Fontaine de Gaïa

Collège des habitants

Caroline Prouf, Laure Dispan de Floran, Isabelle Lallemand, Francis Flamand, André Montialoux, Jean-Paul Neveux, Christian Rey-Renaux

Collège des personnes désignées par le maire

Marie-Christine Claraz, Francis Naudin, Simone Prost, Janine Meurin, Pierre Arnaud, Dominique Walgraeve

Absents excusés :

Nicolas Etiévant du CLAP53, Xavier Bloch de l'Amicale des EPP, Tanguy de la Laurencie, Thomas de Wailly, Bernadette Perrutel pour Sesakinoufo, Antoine Divan, Jean-Philippe Leroy, David Crépy.

Invites Présents :

Emmanuelle Delhomme - Directrice de la Maison de Quartier :

Stéphane Bouilloux-Lafont

Sylvaine Dalmagne, L'Echo des Nouettes.

!- !- !- !

Présentation du projet d'aménagement de l'avenue de Porchefontaine

Il est rappelé que ce projet de création d'une voie cyclable « montante » vers l'avenue de Paris a été soumis aux Services techniques tout début mars 2010. Les services ont travaillé sur ce projet en collaboration avec la commission d'aménagement et présentent le projet d'aménagement cyclable qui permettra de libérer les trottoirs, d'éviter tout danger et de faire cohabiter de manière sécurisée tous les modes de déplacement.

Mairie de Versailles – Cabinet du Maire

Référence à rappeler : - Affaire suivie par : Martine SCHMIT et Michel LEFEVRE

Tél. : 01 30 97 81 69 - Fax : 01 30 97 84 94

Hôtel de Ville - 4, avenue de Paris R.P. 1144 - 78011 Versailles Cedex

www.versailles.fr

Les objectifs principaux à respecter étant les suivants :

- sécurité des cyclistes à la montée vers l'avenue de Paris
- maintien du double-sens de circulation
- maintien de la capacité de stationnement
- confort des cheminements piétons
- respect de l'alignement arboré.

L'avenue actuellement : 8 m de large, un côté de stationnement véhicules, 33 arbres, 19 places de stationnement voiture, 2 places moto et 34 emplacements vélo.

La contrainte liée à l'aménagement consiste en l'abattage et la replantation d'arbres. A noter que les marronniers actuels sont atteints d'une maladie qui les condamne et que l'on retrouve presque partout en France.

Les services voirie et espaces verts ont présenté à la commission aménagement, le 22 mars, une deuxième proposition :

- chaussée de 6 mètres
- création d'une bande cyclable unidirectionnelle de 2 mètres de large en voie montante
- trottoirs de 2 mètres de large préservés
- nouvel alignement d'arbres avec places de stationnement intercalées
- 30 emplacements vélos
- extension de la voie cyclable à la partie de la chaussée sous le pont de chemin de fer (au départ du plateau surélevé).

Lors de cette réunion, la Commission aménagement a fait part de souhaits :

- ajout d'arbres, au moins côté bande cyclable en bordure des places de stationnement
- élargissement du trottoir sous le pont (côté gare, souhaité par la Présidente)
- mise en place de barrières de protection sous le pont
- plantation d'arbres à l'angle Sarraut / Coste
- création d'un dépose minute près de la gare
- installation d'un banc côté piste cyclable
- végétation supplémentaire, notamment en pied d'arbres.

Les services précisent que le nouveau projet qui va être présenté, résultant de l'analyse des dernières propositions et souhaits de la Commission commande de faire un choix entre le stationnement et les plantations. Après discussion, des arbres pourraient cependant être ajoutés près de la gare (en face des numéros 10 et 12) mais il n'est pas possible d'en mettre un à l'angle Sarraut / Coste pour des raisons de visibilité.

Après divers échanges de vues et questions, le Conseil :

- retient la solution (n°4) qui favorise la végétation en ajoutant 3 arbres, portant ainsi à 21 le nombre d'arbres à replanter mais diminuant de fait le nombre de places de stationnement (16 plus le dépose minute à l'entrée de la gare),
- propose de modifier la plantation de 2 arbres côte à côte du côté gare pour 2 arbres espacés afin d'assurer un rideau plus continu de verdure, sans modifier le nombre de stationnements ; cela suppose de vérifier la place des candélabres mais la proposition semble réalisable pour les Services.

La disparition des places de stationnement sous le pont peut être regrettable, notamment pour l'accès aux commerces de la rue Coste, proches du carrefour. Il est rappelé cependant que les places de livraison sont disponibles pour les clients en dehors des heures de livraison et les bornes 15 minutes permettent un stationnement gratuit d'une vingtaine de minutes.

La piste cyclable sera colorisée pour renforcer sa lecture et le ralentissement des automobiles, et la signalisation de la zone 30 renforcée. Les responsables de la voirie précisent qu'aucune barrière ne devrait être installée afin d'éviter l'effet couloir protégé qui amène les automobilistes à accélérer, mais cette installation reste possible ultérieurement.

Les responsables Espaces verts précisent que les marronniers seront abattus en août, les arbres choisis replantés en novembre. La totalité des marronniers est malade (mineuse du marronnier), les feuilles chutent dès la fin juin

et au cours de l'été, les arbres s'affaiblissent et se fragilisent (risque d'accident). Aucun traitement n'est efficace. Leur abattage permettra également de refaire la voirie et d'enfouir les réseaux.

Le Conseil doit se prononcer sur le choix de l'essence des arbres qui seront plantés.

Le service Espaces verts explique que ce choix se fait à partir de l'analyse de différents paramètres : climat, type de sol, esthétique, sensibilité aux attaques parasitaires, volume disponible (pour l'houppier et pour les racines) et propose trois types d'arbres non allergènes :

- pommier trilobé (pas plus de 8 mètres de hauteur, feuillage rouge brique à l'automne, feuille proche de la feuille d'érable champêtre) : 9 voix
- magnolia galaxy (pas plus de 8 mètres de hauteur, floraison remarquable)
- noisetier de byzance (peut monter à 15 mètres, assez large) : 8 voix

Face à ce partage, une conseillère suggère l'érable champêtre. Il est décidé que Commission et Services prennent encore quelques jours de réflexion.

Dans un souci de large communication, et en parallèle d'un article qui lui sera consacré dans le magazine de la ville, Martine Schmit propose de présenter le projet dans tous ses aspects aux habitants du quartier, en particulier les riverains, ainsi qu'aux commerçants, par une communication écrite et une réunion de présentation.

Les membres du Conseil de quartier émettent les idées suivantes :

- réalisation d'un petit tract par les commissions aménagement et espaces verts
- tenue d'une réunion publique à la maison de quartier
- article dans le prochain Echo des Nouettes qui doit paraître début juin
- mise en place d'une exposition « avant / après » sous le pont.

Les membres du Conseil remercient vivement toutes les personnes des Services qui ont œuvré pour l'optimisation de cet important aménagement pour le quartier.

Compte-rendu du conseil de quartier du 7 février : adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des permanences

- 11 février : Antoine Divan a reçu deux visiteurs : un riverain de la rue Racine qui souhaitait que la Ville intervienne d'une part pour réduire la différence de niveau entre le seuil de son portail et le trottoir depuis la réfection de ce dernier et de la voie et d'autre part pour réduire la vitesse des véhicules empruntant cette rue, et une dame qui suggère la mise en place d'un feu tricolore au croisement des rue Yves Le Coz et des Célestins.

10 mars : Francis Naudin et Christian Rey-Renaux ont reçu également deux visites. La première est une demande une tolérance concernant la présentation d'une preuve de domicile (en particulier si seulement un ou deux petits objets à déposer) lors du dépôt des déchets à la camionnette de Versailles Grand Parc le samedi matin car on n'a pas toujours ses papiers sur soi pour aller faire le marché ...

Deux autres personnes résidant rue Racine font part de leurs difficultés pour sortir de leur garage, suite aux travaux d'enfouissement et à la reconfiguration des lieux. Des personnes des services se seraient déplacées mais aucune nouvelle depuis.

- Travaux des commissions

Commission communication

Présentation du tract élaboré par Laure Dispan de Florian à destination des habitants sur les incivilités (rappel du stationnement dans les garages et la taille des haies ...). Le tract est validé par le Conseil de quartier. Reste à organiser leur impression et leur distribution, notamment sur le marché de Porchefontaine.

Commission commerce

Le groupe s'est réuni 4 fois depuis le début de l'année. Constat de départ : problèmes de pérennité, d'adaptabilité aux besoins des habitants et de rentabilité de certains commerces. La Commission souhaite sensibiliser les habitants et promouvoir le commerce de proximité par une meilleure information sur l'offre existante.

Axes de travail de la commission :

- identifier les habitudes de consommation des habitants du quartier
- identifier les manques, les carences par rapport aux besoins des habitants du quartier
- informer les habitants sur le rôle et l'importance des commerces de proximité du quartier
- récupérer un certain nombre d'informations, en tirer des enseignements.

Comment ?

- réalisation d'un tract/questionnaire
- organisation d'un débat entre les commerçants et les habitants le mardi 22 mai au soir.

Aménagement du square Lamôme

La Commission Aménagement a rencontré les personnes concernées aux services techniques, le 5 mars, leur faisant part du souhait de voir la place retrouver convivialité et sécurité. Diverses propositions ont été échangées et devraient être formalisées par les services concernés.

- Suivi des dossiers – Avis - Informations

Informations :

- Travaux de réaménagement de la rue saint Michel : ils consistent à effectuer le basculement du stationnement côté école, soit 15 places de stationnement au lieu de 9 actuellement (dont une place handicapé, celle-ci sera déplacée à proximité immédiate du portail de l'école pour en faciliter l'accès). Côté école, le trottoir sera élargi de 0,10 m (passant de 1.50 actuel à 1.60 m). Côté riverains, le trottoir sera réduit de 0,10 m passant de 1,50 m à 1,40m. Les réseaux aériens seront enfouis et l'éclairage public rénové. La voirie sera refaite et les passages piétons mis aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) y compris au carrefour Moines/V Hugo/ Célestins. Calendrier prévu : Début des travaux d'enfouissement : le 25 mars 2012 (entreprise SATELEC, durée 10 semaines, montant : 89 000€ TTC. Début des travaux de voirie : fin mai/début juin (entreprise Jean LEFEBVRE, durée 3, semaines, montant : 146 000€ TTC.

- Chapiteau : le Conseil municipal de février a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 17 600€ pour aider l'association « Méli Mélo » et remplacer la toile du chapiteau. Martine Schmit rappelle que la Ministre du budget, Valérie Pécresse, avait également souhaité accorder une subvention à ce titre.

- Ceinture verte : l'aménagement de la ceinture verte autour de Versailles, soit 20 km de circulations et liaisons douces empruntant des chemins forestiers se poursuit par la création d'un cheminement de 3 km dans les bois en lisière de Porchefontaine (2,2 km piétons et piste cyclable et 0,8 km piétons uniquement). Le Conseil municipal du 29 mars a sollicité et obtenu un accord de principe de l'état et Cofiroute, de la Communauté d'agglomération de VGP, de la Région Ile de France et du département des Yvelines.

- TCGV : dans le cadre du plan sports, la Ville va rénover les 8 courts extérieurs du Tennis Club du Grand Versailles, afin notamment de permettre l'homologation de compétitions officielles. L'éclairage sera également refait.

- Messe du 1er juillet : en l'absence de Michel Lefèvre, Martine Schmit rappelle au Conseil le souhait de la Paroisse de célébrer la messe dominicale sur le square Lamôme le 1^{er} juillet. Après discussion, les membres du

Conseil, à une large majorité des membres encore présents, estimant que le choix du lieu est inopportun et inapproprié, émettent un avis défavorable, sans pour autant remettre en cause une célébration en plein air.

- Jazz Festival : Xavier Bloch est très impliqué pour que Porchefontaine puisse bénéficier de ce festival. Cette année trois spectacles auront lieu à la salle Delavaud :

samedi 12 mai à 15 h White Spirit

dimanche 13 mai à 15 h Pierre de Trégomain et son quartet

dimanche 13 mai à 20h, soirée cabaret avec les Poupées Gonflées

Le succès de la participation jouera un rôle non négligeable pour les années suivantes et le quartier de Porchefontaine.